

Foire aux questions : appels à projets DRAC PACA

#Rouvrir le monde	
Peut-on dissocier les 2 semaines de résidence ?	Il est conseillé de privilégier une résidence continue
Je suis un artiste/une compagnie et je souhaiterais postuler à <i>#RLM Résidences</i> et <i>#RLM Ensemble</i> . Est-ce possible ?	Non, les deux dispositifs ne sont pas cumulables. Il est possible de présenter deux candidatures mais il faudra le préciser impérativement sur la demande. Au-delà de la qualité du projet, la sélection se fera en fonction du maillage territorial.
Je suis un festival de musique qui a moins de 2 ans d'existence...	je dépose un dossier à la DRAC, RLM Ensemble, si mon projet comporte un volet action culturelle
Je suis un artiste/une compagnie. Est-ce que je dois impérativement candidater en partenariat avec un réseau professionnel ?	Non, je peux aussi déposer mon projet en ligne sur le site de la DRAC : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-manifestation-d-interet-rouvrir-le-monde-e
Quelle est la date limite de dépôt ?	le 31 mai
Je suis une structure sociale; j'aimerais travailler avec un artiste en particulier. Comment dois-je présenter mon projet ?	l'artiste postule en ligne, sur le site de la DRAC, en précisant la structure sociale partenaire de son projet
Je postule à RLM ensemble; qui porte la candidature : la collectivité ou l'artiste ?	l'artiste si son projet est d'envergure (itinérance par exemple) , ou la collectivité si le projet regroupe plusieurs artistes
Je suis une structure sociale, je suis intéressée par le dispositif mais je ne sais pas avec quel artiste travailler	je me rapproche de la conseillère action culturelle et territoriale en charge du département concerné (coordonnées sur le document de présentation du dispositif en ligne) ou du réseau dont je dépends et qui peut centraliser les demandes et les transmettre à la conseillère
Peut-on envisager une répartition création/médiation sur le format une semaine de création/une semaine de médiation?	A éviter autant que faire se peut. L'esprit de l'appel à projet implique que les bénéficiaires de la résidence soient le plus régulièrement possible en lien avec les artistes. Il s'agit d'une résidence de création sur laquelle s'appuient les temps de transmission.
Je suis une compagnie et j'aimerais proposer deux ou trois résidences. Est-ce possible ?	Il faudra le préciser impérativement sur la demande. Un seul projet sera retenu. Au-delà de la qualité du projet, la sélection se fera en fonction du maillage territorial.
Je suis une compagnie. Puis-je proposer le même projet à deux structures d'accueil différentes ?	Il faudra le préciser impérativement sur la demande. Un seul projet sera retenu. Au-delà de la qualité du projet, la sélection se fera en fonction du maillage territorial.
Quelles sont les obligations de la structure d'accueil ?	à minima: mettre à disposition un espace de travail, un espace pour la transmission, fournir un repas à l'artiste pour le midi, assurer une présence d'animateur pendant les interventions de l'artiste, financer le matériel pour les ateliers de transmission
Je suis un artiste/une compagnie ou une collectivité et je souhaite organiser un temps de sortie de résidence. Quel est le budget maximum qui pourra m'être accordé si mon projet est validé ?	1000 € maximum pourront être consacrés dans ce cadre à la rémunération artistique
Je suis un artiste/Une compagnie intéressé par le dispositif mais je n'ai pas identifié de structure d'accueil. Qui contacter ?	Personne - vous postulez en ligne et la DRAC vous fera une proposition de lieu.
Je suis un artiste/une compagnie, je souhaite mettre en place une résidence après l'été qui n'est pas encore formalisée, dois-je tout de même déposer un dossier avant le 31 Mai ?	oui
Comment candidater au dispositif <i>#RLM Ensemble</i> ?	j'envoie un dossier de subvention avec descriptif du projet et un budget prévisionnel sur l'adresse : paca-eac@culture.gouv.fr

#Relançons l'été

Je suis un festival. Est-ce que je suis éligible au dispositif Relançons l'été ?	non
Jusqu'à quelle date peuvent se dérouler les actions dans le cadre de relançons l'été ?	les actions éligibles à relançons l'été se déroulent avant le 10 octobre
Est-ce que la subvention peut couvrir la totalité des couts artistiques ?	oui
Je suis une collectivité, j'ai une programmation musicale cet été, est-ce éligible à relançons l'été ?	non, le volet musique doit être assorti d'un temps de résidence
Je suis une compagnie et j'aimerais proposer deux ou trois résidences pour des projets différents. Est-ce possible ?	oui, c'est possible, les critères de sélection des projets se feront - sous réserve de la qualité du projet et du budget disponible - en fonction du maillage territorial
Je n'ai pas bien compris si ce sont les groupes qui peuvent postuler ou les lieux . Les deux ?	Peu importe mais l'un ou l'autre doit être détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles

#Rouvrir le monde + #Relançons l'été

Est-ce que je peux postuler à la fois à RLM Ensemble et Relançons l'été ?	Les deux dispositifs ne sont pas cumulables. Il est possible de faire deux demandes mais il faudra le signaler impérativement sur la demande. Au-delà de la qualité du projet, la sélection se fera en fonction du maillage territorial.
---	--